

## Colloque CPU : « Consensus pour plus d'autonomie de décision, d'organisation, d'action » (G. Roussel)

Paris - Publié le mercredi 1 mars 2017 à 16 h 13 - Essentiel n° 88237

« Un consensus semble se dégager pour plus d'autonomie de décision, d'organisation, d'action. Mais dans un cadre national clairement défini. En d'autres mots nous demandons un État qui soit à la fois stratège et moins prescriptif. Certes des marges de manœuvre existent, et nous ne les utilisons pas suffisamment. Mais il faut aussi que cessent les contrôles permanents qui freinent les initiatives », déclare Gilles Roussel, président de la CPU, en clôture du colloque annuel de la Conférence à l'Urcq, le 01/03/2017.

Les deux jours d'ateliers et de débats ne débouchent pas sur les propositions de la CPU pour la présidentielle 2017. Gilles Roussel indique qu'elles seront finalisées en mars et avril et validées lors de l'assemblée plénière prévue le 20/04/2017.

Néanmoins Gilles Roussel identifie les « axes de propositions » qui ont émané des ateliers tenus lors du colloque. Il rappelle également la demande d'un « ministère de plein exercice, tel que l'exige l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'avenir de la Nation ». Sur la question des moyens, il affirme que « notre demande est d'augmenter d'1 Md€ par an la dotation aux universités. »

### Les « axes de propositions » issus du colloque 2017 de la CPU (Gilles Roussel)

#### Organisation des sites

« Une unanimité se dégage pour demander un assouplissement des cadres réglementaires afin que les structurations et les fonctionnements puissent être adaptés aux spécificités des établissements et des sites.

Il n'y a pas de remise en cause de l'esprit de la loi, mais un constat de l'inadaptation d'un modèle unique à des établissements dont la diversité est une richesse. L'adaptation de chacun de ces établissements à leurs écosystèmes demande des solutions individualisées. »

« Un constat de l'inadaptation d'un modèle unique à des établissements dont la diversité est une richesse

#### Diversité des publics, cursus

« Il faudra aussi rompre avec le carcan du calcul des services sur la base des sacro-saintes 192 heures équivalent TD

« La possibilité de répondre de façon adaptée à la diversité des publics ne se satisfait pas de l'encadrement trop prescriptif des cursus, notamment en premier cycle, comme l'a rappelé hier notre ministre. Il existe différents parcours de réussite dont une condition essentielle est la possibilité d'une très forte individualisation des parcours.

Cela demande une augmentation des moyens, tant humains que financiers, mais aussi une évolution des modalités d'évaluation des établissements.

Il faudra aussi rompre avec le carcan du calcul des services sur la base des sacro-saintes 192 heures équivalent TD.

L'adaptation à la diversité des publics impose de reposer la question des modalités d'accès à l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la possibilité pour tous d'accéder à ce niveau d'enseignement. En revanche, la question des pré-requis, à prendre en compte pour l'orientation, se pose clairement pour éviter de laisser des étudiants s'engager dans des impasses.

Nous devons également sortir des tuyaux d'orgue et inventer les espaces de décroïsonnement qui permettent réellement des formations pluridisciplinaires. »

#### Rôle sociétal des universités

« Par la formation, comme par la recherche, nous devons être en première ligne pour répondre aux défis sociétaux. L'université est le lieu de cette prospective. La société utilise insuffisamment les compétences qui y sont réunies, compétences des enseignants-chercheurs, compétences aussi des étudiants qui doivent être mieux prises en compte par les établissements eux-mêmes.

Le décalage entre le temps de la recherche et le temps du politique, est clairement un obstacle à l'optimisation de la chaîne recherche fondamentale, recherche et développement, recherche interventionnelle.

De même, l'articulation entre politiques de site, régionale, nationale, européenne, internationale est loin d'être optimale.

Des espaces de médiation doivent être développés pour y porter remède et permettre ainsi que, sur le long terme, la recherche soit le fer de lance de la France dans le monde, ce qui se passe par un développement important de sa présence dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

#### « Desserrer le collier »

« De nombreuses universités sont au bord de l'asphyxie. Certes, la laisse a été allongée, il serait maintenant grand temps de desserrer le collier. L'objectif que nous partageons d'atteindre 60 % de diplômés de l'enseignement supérieur dépend notamment de la confiance qui nous sera accordée. »

#### Rôle de l'Etat, « unité de l'ESR »

« Il faut que l'État définisse et affiche clairement sa stratégie. C'est un prérequis pour construire avec les partenaires territoriaux une déclinaison de cette stratégie adaptée au contexte. Le principe d'unité au sein de l'ESR, basé autour de principes communs, doit être réaffirmé et toute forme de classification "institutionnalisée" des établissements entre eux, refusée. »

## Rôle de la CPU

« La CPU entend être la voix de toutes les universités, dans leur diversité. Chacune dans son territoire et toutes dans leur complémentarité, doivent relever les défis de la société, aux niveaux national, européen, et international, mais aussi sur chacun des sites où elles se sont regroupées avec les écoles et les organismes. Bien entendu, la question de l'autonomie est centrale pour chacune d'entre elles. »

## Gestion des RH

« Des évolutions sont encore nécessaires concernant notre autonomie dans la gestion des ressources humaines. Il ne s'agit pas de mettre à mal les garanties apportées par un cadrage national ; toutefois les établissements doivent acquérir la possibilité de mener au mieux les recrutements afin qu'ils répondent effectivement à leur besoin. Une réflexion doit également mener sur les marges de manœuvre des établissements sur les promotions. »

## Moyens

« Il nous faut les moyens de l'autonomie. Notre demande est d'augmenter d'1 Md€ par an la dotation aux universités. La compensation à hauteur de 60 % du GVT n'est que l'application du principe décideur payeur, ce principe doit être sanctuarisé. De même une clarification et une stabilisation s'imposent quant aux critères de répartition des moyens entre établissements. C'est dans ce cadre que la réflexion pourra être menée sereinement sur la répartition entre dotation récurrente et financement sur appel à projet, et sur le développement des ressources propres. »



La compensation à hauteur de 60% du GVT n'est que l'application du principe décideur payeur

## Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

---

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »